

Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mercredi, le 20 décembre 2006**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absence motivée : M. le conseiller Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Danielle Carbonneau, assistante-greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

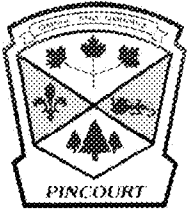
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget d'opération pour l'année fiscale 2007
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2007-2008-2009
- 5 a) Adoption du règlement numéro 774 - Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2007
- 5 b) Adoption du règlement numéro 775 - Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2007
- 5 c) Adoption du règlement numéro 776 - Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2007
- 5 d) Adoption du règlement numéro 577A-2007 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2007 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
- 5 e) Adoption du règlement numéro 577E-2007 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2007 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.
6. Période de questions
7. Levée de la séance spéciale du 20 décembre 2006

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



Ville de **PINCOURT**

- 2006-12-456 SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2006
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 32, d'ouvrir la séance spéciale du 20 décembre 2006.
- 2006-12-457 SUJET: APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2006
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 20 décembre 2006.
- 2006-12-458 SUJET: ADOPTION DU BUDGET D'OPÉRATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2007
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le budget d'opération pour l'année fiscale 2007 comme suit :
- | | <u>Budget 2007</u> |
|---|----------------------|
| <u>Revenus</u> | |
| Taxes | 13 074 000 \$ |
| Paiements tenant lieu de taxes | 388 390 \$ |
| Autres revenus de sources locales | 1 660 500 \$ |
| Transferts | <u>300 510 \$</u> |
| | <u>15 423 400 \$</u> |
| <u>Dépenses de fonctionnement</u> | |
| Administration générale | 1 939 300 \$ |
| Sécurité publique | 2 271 400 \$ |
| Transport | 2 225 000 \$ |
| Hygiène du milieu | 4 188 040 \$ |
| Santé et bien-être | 77 160 \$ |
| Aménagement, urbanisme et développement | 410 010 \$ |
| Loisirs et culture | 1 607 970 \$ |
| Frais de financement | <u>1 186 120 \$</u> |
| | 13 905 000 \$ |
| <u>Autres activités financières</u> | |
| Remboursement de la dette à long terme | 2 118 600 \$ |
| Transfert à l'état des activités d'investissement | <u>31 600 \$</u> |
| | 2 150 200 \$ |



Ville de **PINCOURT**

**Surplus (déficit) des activités financières
avant affectations** (631 800 \$)

Affectations

Surplus accumulé non affecté 735 400 \$
Réserves financières et fonds réservés
Virement à (103 600 \$)

Surplus (déficit) de l'exercice 0

2006-12-459 SUJET: ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION 2007-2008-2009

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2007-2008-2009, tel que déposé, comportant douze (12) projets et formant un total de 10 920 250 \$.

2006-12-460 SUJET: ADOPTION DU RÈGEMENT NUMÉRO 774 – RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE
GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2007

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 774, d'adopter le règlement numéro 774 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2007.

2006-12-461 SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 775 - RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE COLLECTE,
TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES
ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLA-
BLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2007

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 775, d'adopter le règlement numéro 775 – Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2007.



Ville de **PINCOURT**

2006-12-462

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 776 - RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2007

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 776, d'adopter le règlement numéro 776 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2007.

2006-12-463

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2007 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2007 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

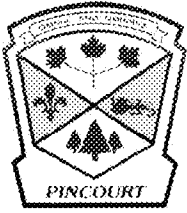
Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 577A-2007, d'adopter le règlement numéro 577A-2007 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2007 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot.

2006-12-464

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577E-2007 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE SUR LA BASE DE LA SUPERFICIE DES BIENS-FONDS IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2007 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 577E-2007, d'adopter le règlement numéro 577E-2007 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2007 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.



Ville de **PINCOURT**

PÉRIODE DE QUESTION :

La période de questions a débuté à 19 h 38 et s'est terminée à 20 h 30.

2006-12-465

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 30, de lever la séance spéciale du 20 décembre 2006.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE